



PROCES-VERBAL
DE LA SEANCE
DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 16 MARS 2007

* * *
*

Le seize mars deux mille sept, à dix-huit heures, le Conseil Municipal de Riom s'est réuni en Salle Attiret Mannevil, sous la présidence de *Monsieur ZICOLA*, Maire, à la suite de la convocation qui lui a été adressée le 9 Mars 2007 conformément à la loi, pour délibérer sur les affaires inscrites à l'ordre du jour ci-après :

- 1 – Exercice 2006 - Budgets annexes
 - reprise anticipée des résultats
 - affectation des résultats
- 2 – Taux des impôts locaux
- 3 – Budget Primitif 2007
- 4 – « Le Polbiat » : parcelle Y1 n°30 : acquisition par la Ville
- 5 – Place André Malraux : autorisation temporaire d'occupation privative du domaine public
- 6 – Ancienne Caserne des Pompiers – transformation en locaux associatifs : passation des marchés de travaux
- 7 – Mail Jost : passation du marché de travaux
- 8 – Forum Rexy : demandes de subventions pour travaux de restructuration
- 9 – Marchés publics : liste des marchés conclus en 2006
- 10 – Tarifs : « Eclats de Fêtes » 2007
- 11 – Partenariat avec l'Office de Tourisme Riom Limagne : convention (déambulation d'été)
- 12 – Fonds d'Initiatives Culturelles
- 13 – Utilisation des salles de sports et des gymnases par les collèges rimois : convention année 2006/2007
- 14 – Tarifs 2007 : séjours d'été au Centre de Loubeyrat
- 15 – Fonds d'Initiatives Jeunesse

QUESTIONS DIVERSES

< <> <> <> <> <> <> <> >

ETAIENT PRESENTS : M. ZICOLA, Maire

MM. BARDY, DEAT, Mme DEGOUTE, MM. GIDEL, GIROUX, GODET, GRANGEON, GRENET, JACOB, MMES JUHEL, LAFAY, LASSALLE, MM. LAURENÇON, LAURENT, MMES LOPES, MIGNOT, MOLLON, PACE, PALUMBO JULIEN, M. PELLIZZARO, MMES PERROTIN, RIBES-GENDRE (à partir de la question n° 3), RICHTIN, M. SOULIER.

ETAIENT ABSENTS OU REPRESENTES :

Mme Brigitte BOSCIA, Conseillère Municipale Déléguée, a donné pouvoir à J.C. ZICOLA
 Mme Jacqueline FERRARI, Conseillère Municipale, a donné pouvoir à J.C. JACOB
 Mr Bernard FLORI, Conseiller Municipal, absent
 Mr Claude LEROY, Conseiller Municipal, absent
 Mr Grégoire LOIACONO, Conseiller Municipal, a donné pouvoir O. LOPES
 Mme Annie NAVARON, Conseillère Municipale, a donné pouvoir à J. PELLIZZARO
 Mme Evelyne RIBES-GENDRE, Conseillère Municipale, absente jusqu'à la question n° 2
 Mme Nadine ROCHE, Conseillère Municipale, absente
 Mr Jean-Guy ROUGANNE, Conseiller Municipal, absent

< <> <> <> <> <> <> <> >

Madame Agnès MOLLON ayant été désignée secrétaire de séance, le Maire a soumis à l'approbation du Conseil Municipal le Procès Verbal de la séance du 23 Février 2007. L'ordre du jour a ensuite été abordé.

1 – EXERCICE 2006 – BUDGETS ANNEXES : REPRISE ANTICIPEE DES RESULTATS

Rapporteur : Gilles GIROUX

Il est proposé de reprendre par anticipation les résultats de l'exercice 2006 des trois budgets annexes, dans le cadre du vote des budgets primitifs et avant l'adoption des comptes administratifs et des comptes de gestion 2006. Cette disposition s'effectue à partir d'une fiche de calcul du résultat prévisionnel de l'exercice, établie par l'ordonnateur et attestée par le comptable.

Lors du vote des comptes administratifs, les résultats seront définitivement arrêtés.

Budget Eau :

Résultat de clôture de fonctionnement 2006 : excédent de 313 255,69 euros

Résultat de clôture d'investissement 2006 : déficit de 91 083,02 euros

Budget Assainissement :

Résultat de clôture de fonctionnement 2006 : excédent de 598 232,65 euros

Résultat de clôture d'investissement 2006 : déficit de 68 562,89 euros

Budget Interventions économiques

Résultat de clôture de fonctionnement 2006 : excédent de 8 301,81 euros

Résultat de clôture d'investissement 2006 : déficit de 8 173,38 euros. »

- **Le Conseil Municipal, à l'unanimité a accepté la reprise anticipée des résultats 2006 des trois budgets annexes : eau, assainissement et interventions économiques.**

Remarques de M. ZICOLA

1A – EXERCICE 2006 – BUDGETS ANNEXES : AFFECTATION DES RESULTATS**Rapporteur : Gilles GIROUX**

Le Conseil Municipal s'étant prononcé favorablement pour la reprise anticipée des résultats de l'exercice 2006 des budgets annexes, l'affectation des résultats peut donc avoir lieu.

- **A l'unanimité, il a été décidé d'affecter les résultats d'exploitation apparaissant à la clôture de l'exercice 2006 des budgets annexes (eau, assainissement et interventions économiques) comme suit :**

- **Budget Eau** : 240 000 € sur un excédent de 313 255,69 €
- **Budget Assainissement** : 400 000 € sur un excédent de 598 232,65 €
- **Budget Interventions Economiques** : 8 301,81 € sur un excédent de 8 301,81 €

Remarques de M. ZICOLA

2 – TAUX DES IMPOTS LOCAUX**Rapporteur : Gilles GIROUX**

Le produit fiscal attendu pour l'équilibre du budget permet pour 2007 le maintien des taux à un niveau identique, ce, depuis 2003 :

- 16,72 % pour la taxe d'habitation
- 26,03 % pour le foncier bâti
- 84,20 % pour le foncier non bâti.

- **L'Assemblée, à l'unanimité a adopté le maintien des taux d'impôts, après observation de M. ZICOLA.**

3 – BUDGET PRIMITIF 2007**Rapporteur : Gilles GIROUX**

Le budget principal primitif 2007 de la ville de Riom s'élève globalement à 33,782 millions d'euros, en augmentation par rapport au budget primitif 2006 de 2,830 M€.

Les budgets annexes de l'eau, de l'assainissement et des interventions économiques intègrent la reprise des résultats par anticipation. Le constat définitif de ces résultats sera fait lors du vote du compte administratif et du compte de gestion en juin prochain.

Le budget primitif 2007 respecte intégralement le cadrage du Débat d'Orientation Budgétaire et reflète les objectifs que la Commune s'est donnés.

I – COMPOSANTES DES CHARGES ET DES PRODUITS REELS DE FONCTIONNEMENT

Le budget brut (opérations réelles et opérations d'ordre confondues) de la section de fonctionnement s'élève à 25 286 604 euros, dont 21 758 964 euros pour les dépenses réelles de fonctionnement.

A/ LES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

Les dépenses de personnel : premier poste de dépenses pour la ville, le niveau réel des charges de personnel doit être tempéré par l'impact de la mutualisation des services avec Riom Communauté ainsi que des mises à disposition de personnel au CCAS, aux budgets annexes et au SIDES qui donnent lieu à remboursement. Le pourcentage réel des charges de personnel après correctif est donc de 54%, se situant dans la moyenne nationale.

Le poste « **achat et prestations de service** » est en augmentation significative de 4%. Ceci s'explique d'une part par la hausse des tarifs énergétiques (fioul, gaz et électricité), du carburant, des contrats de maintenance. Elle s'explique d'autre part par le développement des prestations en matière de travaux au cimetière, en matière de communication (site internet) et enfin en matière culturelle (saisons Accès Soirs et Eclats de Fête).

Les participations et contingents connaissent une baisse significative de 9%. La participation de la Ville au SDIS va cette année encore connaître une progression de 3,5%, dans le même temps celle au SIDES va elle décroître de façon importante en raison d'un emprunt échu en 2006.

Les subventions aux associations : ce poste budgétaire représente 7% environ des dépenses de fonctionnement. Il apparaît en légère diminution au global, (disparition du V.B.C.R.).

Il est à noter l'effort significatif en direction du CCAS mais aussi le soutien accru en direction du secteur enfance jeunesse pénalisé par la fin du contrat de ville et la non reconduction des subventions de l'Etat dans ce domaine.

Les intérêts de la dette inscrits dans ce budget sont à la baisse (921 000 euros soit 135 000 € de moins par rapport à 2006). Toutefois, il convient de noter que cette baisse est relative car nous constatons depuis quelques mois une hausse significative des taux révisables.

En conclusion, il convient de remarquer que la progression des dépenses de fonctionnement, liée pour une part importante à l'évolution du coût de la vie, reste maîtrisée puisqu'elle se fera à fiscalité constante.

B/ LES RECETTES DE FONCTIONNEMENT

La fiscalité : pour la cinquième année consécutive, les taux d'imposition resteront stables, le souci constant reste de ne pas alourdir la charge fiscale des riomois par une augmentation des taux. De ce fait, les marges de manœuvre se limitent à la seule progression des bases.

Première ressource de la commune (30,08% des produits réels de fonctionnement), les produits de la fiscalité directe (hors TP) et indirecte progressent à un rythme régulier. Cette évolution positive s'explique par le dynamisme des impôts ménages (TH, TFB, TFNB) et des taxes rattachées comme la taxe additionnelle aux droits de mutation et à la publicité foncière.

Pour 2007, le produit fiscal attendu est de 9 061 078 euros, soit une progression de 322 679 €. Il est à noter que l'évolution du foncier bâti se maintient à un rythme régulier de 3,41% alors que la taxe d'habitation est en nette progression : + 4,87% contre 2,87% sur 2006.

Les dotations de l'Etat : la loi de finances pour 2007 a certes prévu une hausse de ces dotations par le biais de la reconduction du contrat de croissance et de solidarité, mais elle reste insuffisante au regard de l'indice des prix des dépenses communales.

La DGF progresse globalement de 2,5% par rapport à 2006 ; cette progression profite plus largement aux Communautés de communes qu'aux communes elles-mêmes. La ville de Riom connaîtra une progression de sa DGF - part forfaitaire - de 1,5% (l'an dernier, elle était de 1,6% et s'avérait déjà insuffisante).

L'éligibilité à la DSR ne sera pas connue avant la deuxième quinzaine de mars. Une enveloppe de 86 000 euros a toutefois été budgétisée au titre de la DSR, puisque Riom est éligible depuis 1994.

Concernant la compensation de l'Etat au titre de la Taxe professionnelle, variable d'ajustement du contrat de croissance et de solidarité, elle devrait connaître une variation négative. Le budget intègre une baisse de 11% par rapport à 2006.

Les dotations de Riom communauté : l'attribution de compensation de Taxe Professionnelle et la Dotation de Solidarité Communautaire versées par Riom Communauté à la ville sont inscrites au BP pour un montant équivalent à 2006 soit 6 679 601 €.

Les subventions et participations extérieures : la Caisse d'Allocations Familiales, interviendra en 2007 à hauteur de 533 700 euros environ sur le secteur de la petite enfance et de la jeunesse au travers de la Prestation de Service Unique (P.S.U.) et de la Prestation de Service Ordinaire (P.S.O.).

Le Conseil Général dont la participation prévisionnelle globale est de 64 950 euros interviendra dans le domaine culturel (contrats de saison), sportif (utilisation des gymnases par les collégiens) et nous l'espérons dans le secteur de la jeunesse.

Il convient de noter la **recette exceptionnelle** inscrite au BP, en l'espèce 500 000 euros provenant du legs de M^e Morel et qui viennent ainsi abonder l'autofinancement du budget.

II - UNE RELANCE DE L'INVESTISSEMENT

A/ LES DEPENSES

Le budget primitif 2007 prévoit d'engager 4,762 millions d'euros d'investissements nouveaux dans le domaine scolaire, dans le secteur social, culturel en passant par l'aménagement urbain.

1. La voirie et l'aménagement urbain

La politique de renouvellement et de remise en état de la voirie se poursuit. Une enveloppe de 1 978 528 euros est consacrée à ce secteur sur le budget principal complétée à hauteur de 535 500 € sur les budgets annexes de l'eau et de l'assainissement.

En ce qui concerne la voirie, le budget 2007 prévoit la réfection de la Rue des Dagneaux pour 320 000 €, l'aménagement du Mail Jost pour 320 000 €, la 2^{ème} tranche de la Rue du Colombier Lanore pour 260 000 euros.

Les grosses réparations de voirie et les interventions en matière d'éclairage public restent dimensionnées à un niveau très significatif de 425 000 €. Au niveau du matériel de voirie, la principale acquisition concerne une balayeuse pour 130 000 euros.

Les interventions en matière d'aménagement urbain se concrétisent par des subventions d'équipement comptabilisées depuis 2006 à la section d'investissement. Il s'agit des aides au ravalement des façades pour 50 000 euros ainsi que d'un fonds de concours au pôle inter-modal versé à Riom Communauté d'un montant de 77 028 €.

2. Le secteur culturel

Il s'agit en premier lieu des travaux de réhabilitation du bâtiment B du groupe scolaire Maurice Genest pour y installer l'Ecole d'Arts Plastiques. Une enveloppe de 605 640 € est consacrée à cette opération.

Le second projet d'envergure concerne le Rexy qui va profiter en 2007 de travaux conséquents après les travaux de mise en conformité électrique réalisés en 2006. Les aménagements sont prévus en trois tranches annuelles, dont la première en 2007 pour un montant de 203 320 € prévoit une billetterie informatique, la réfection des loges, la réfection de la scène avec ses équipements.

En matière culturelle, on notera également des travaux à l'église du Marthuret pour 44 850 €, à l'église Saint Amable pour 16 026 € ainsi que des travaux sur l'orgue de Saint Amable pour 68 500 €.

3. Le secteur scolaire, enfance et jeunesse

Une enveloppe globale de 284 000 € lui est dévolue pour des travaux dans différentes structures scolaires : 79 000 € pour les écoles maternelles, 115 000 € pour les écoles primaires, 70 000 € pour le centre de loisirs à Maurice Genest auxquels viennent s'ajouter 38 000 € de matériel d'équipement dans les écoles et 78 000 € de matériel pour le centre aéré de Loubeyrat.

4. Le patrimoine immobilier

Outre l'Ecole d'Arts Plastique évoquée précédemment, il convient de souligner des travaux importants sur le patrimoine immobilier de la commune pour un montant total de 634 000 € dont 324 000 pour le réaménagement de l'ancienne caserne des pompiers. Après quelques travaux de transformation et d'aménagement, ces locaux pourront accueillir les Restos du Cœur et le Secours Populaire dont les locaux actuels sont destinés à la démolition

Une enveloppe de 185 000 € est inscrite pour la réfection de la toiture du Moulin de la Croûte qui accueille le Conservatoire des Espaces et des Paysages d'Auvergne (C.E.P.A.).

5. Les travaux en régie

En ce qui concerne les travaux en régie, il s'agit de la valorisation des travaux effectués par les services sur les bâtiments communaux, qui peuvent être intégrés en mouvement d'ordre d'investissement, afin de récupérer la T.V.A. sur immobilisations. La recette apparaît donc en fonctionnement et la dépense en investissement, afin de neutraliser l'effet des inscriptions d'ordre budgétaire, pour un montant total de 239 500 euros.

B/ LES RECETTES

Pour 2007, dans un contexte d'investissement dynamique, le recours à l'emprunt sera toutefois modéré en raison notamment d'une gestion active du patrimoine et d'une capacité d'autofinancement nette positive.

- **L'emprunt**

Après une phase d'endettement croissante de 2001 à 2004, la ville de Riom parvient à inverser la tendance en 2005 en amorçant une phase de désendettement qui s'est poursuivie en 2006

Pour 2007, l'emprunt d'équilibre qui est proposé s'élève à 1 900 000 euros.

- **Le produit des cessions**

La ville de Riom s'est construit un patrimoine important : acquisitions de nombreuses parcelles de terrains liées à la création de plusieurs zones économiques, préemptions par l'intermédiaire de l'établissement public foncier (SMAF), acquisitions en centre ville, etc.

Depuis quelques années la Ville effectue une gestion active de son patrimoine notamment par des cessions importantes notamment à la communauté de communes de biens immobiliers nécessaires à l'exercice de ses compétences.

En 2007 une enveloppe de 931 000 euros est inscrite au BP. On peut citer des cessions de parcelles à Riom Communauté pour l'extension de la zone économique de Layat (220745€), de la zone des Portes de Riom (369 475 €) et pour la construction du futur lycée des métiers du bâtiment ou encore des cessions au profit de l'Ophis du Puy-de-Dôme pour 205 350 €.

- **Les subventions et participations extérieures**

Alors qu'en 2006 la Ville n'inscrivait sur ce poste que 166 000 euros, en 2007 elle escompte un montant global de 660 000 euros.

L'apport principal provient du Conseil Général du Puy-de-Dôme avec de nombreux projets retenus au titre du Contrat Local de Développement (C.L.D.) qui relève d'une démarche conjointe communauté de communes/ communes pilotée par Riom communauté.

Le Conseil Régional d'Auvergne, au titre du Contrat Auvergne +, apportera lui aussi une aide non négligeable sur l'opération Mail Jost. Il s'agit là aussi d'une opération partenariale pilotée par la Communauté de Communes sous maîtrise d'ouvrage communale.

Riom Communauté reste un partenaire privilégié avec une subvention attendue de 179 500 euros destinée à financer deux opérations : l'aménagement du Mail Jost et les travaux Rue des Dagneaux dans la mesure où cette liaison dessert également le pôle inter-modal.

- **Les dotations d'Etat**

La commune de Riom, éligible depuis 2006 à la dotation globale d'équipement (D.G.E.) a présenté deux dossiers en cours d'instruction (la rue du Colombier Lanore, et l'aménagement de l'Ecole d'Arts Plastiques). L'attribution définitive de subvention ne sera pas connue avant le mois de mai, une enveloppe prévisionnelle de 18 300 € a été inscrite à ce budget.

Le fonds de compensation pour la TVA (FCTVA) est un mécanisme de compensation de la TVA payée par les collectivités territoriales au titre de leurs dépenses d'investissement. L'Etat verse donc aux collectivités une compensation égale à 15,682% des dépenses d'investissement effectuées l'année n-2. Pour 2007, cette compensation représente 487 380 euros, soit 117 000 euros de moins que l'an passé en raison du niveau moindre d'investissements réalisés en 2005.

Chaque année, l'Etat reverse aux collectivités une part du produit des amendes de police encaissées sur leur territoire. Celle-ci a d'ailleurs progressé sensiblement en 2006 mais il convient de souligner que pour la première fois l'Etat n'a pas été en mesure de verser sur l'exercice 2006 le produit afférent à cet exercice nous contraignant à l'inscrire en « restes à recevoir ». Pour 2007 une somme de 200 000 euros a été inscrite, soit plus que l'inscription au BP 2006 mais volontairement en retrait de la réalisation 2006.

< <> <> <> <> <> <> <> >

Maîtriser les dépenses de fonctionnement, mener une politique de gestion de la dette tout en conservant les taux d'imposition au même niveau et ce pour la cinquième année consécutive, tels sont les objectifs de la ville de Riom pour son budget 2007.

Ces orientations s'inscrivent dans un contexte de redressement financier avec une consolidation de l'épargne brute, une capacité d'autofinancement nette positive et une maîtrise du niveau d'endettement.

Si l'équilibre du budget 2007 est atteint, il est indispensable de se projeter dans un avenir à moyen terme. Le vieillissement de la dette, des produits exceptionnels attendus (legs Morel pour le patrimoine immobilier, cession de terrains ou d'immeubles) permettent d'envisager un plan pluriannuel d'investissements conséquents sous réserve que nos marges de manœuvre ne se voient pas réduites par de nouvelles mesures gouvernementales.

- ➡ **L'Assemblée, à la majorité (3 contre / 2 abstentions) a approuvé le Budget 2007, après intervention de MM. ZICOLA, GRENET, Mme PERROTIN, M. LAURENÇON.**

BUDGET 2007 CONSULTABLE A L'ACCUEIL

4 – « LE POLBIAT » : PARCELLE YI N° 30 : ACQUISITION PAR LA VILLE

Rapporteur : Alain BARDY

La Ville a l'opportunité d'acheter la parcelle YI n° 30 de 20 300 m² située lieudit « Le Polbiat » en zone agricole. Ce terrain jouxtant la zone industrielle de la Gravière, permettrait de constituer une réserve foncière. Le prix estimé par les services fiscaux s'élève à 0,80 € le m² soit 16 240 €.

Il sera versé à l'agriculteur en place une indemnité d'éviction de 7 755 €.

- ➡ **L'Assemblée, à l'unanimité, a approuvé la signature de l'acte d'achat aux conditions indiquées, après remarque de M. ZICOLA.**

5 – PLACE ANDRE MALRAUX : AUTORISATION TEMPORAIRE D'OCCUPATION PRIVATIVE DU DOMAINE PUBLIC

Rapporteur : Alain BARDY

L'Office Public de l'Habitat et de l'Immobilier Social (OPHIS) du Puy de Dôme souhaite créer des locaux abritant les containers de déchets ménagers place André Malraux pour le groupe H.L.M. de la Varenne.

L'emprise étant sur le domaine public communal, une convention temporaire d'occupation privative pour 30 m² doit formaliser cette utilisation par l'OPHIS du Puy de Dôme. Ultérieurement le domaine public supportant la future construction sera déclassé et cédé à l'OPHIS.

- ➡ **L'Assemblée, à l'unanimité, a approuvé la signature de l'autorisation temporaire d'occupation privative du domaine public par l'OPHIS du Puy-de-Dôme.**

6 – ANCIENNE CASERNE DES POMPIERS – TRANSFORMATION EN LOCAUX ASSOCIATIFS : PASSATION DES MARCHES DE TRAVAUX

Rapporteur : Lucien LAURENT

Un appel d'offres ouvert a été lancé pour la transformation du rez-de-chaussée de l'ancienne caserne des pompiers de Riom en locaux associatifs.

La Commission d'Appel d'Offres a retenu les entreprises suivantes :

- Lot 01 – Démolition, maçonnerie : Entreprise ECD
- Lot 02 – Ossature bois : Entreprise FAUGERE
- Lot 03 – Menuiseries extérieures aluminium : Entreprise DP ALU
- Lot 04 – Menuiseries intérieures : Entreprise DOME MENUISERIE
- Lot 05 – Serrurerie : Entreprise BARRET
- Lot 06 – Cloisonnement, plafond, peinture : Entreprise MANARANCHE
- Lot 07 – Revêtement de sols collés : Entreprise AUVERGNE SOLEMUR
- Lot 08 – Carrelage faïence : Entreprise SCOP CARREAU PLUS
- Lot 09 – Electricité : Entreprise MEULNET
- Lot 10 – Chauffage, sanitaire, plomberie : Entreprise VERNET BROSSER

- ➡ **L'Assemblée, à l'unanimité, a autorisé le Maire à signer les marchés avec les entreprises retenues, pour un montant global de 243 645,70 € HT (291 400,25 € TTC).
Observation de M. ZICOLA.**

7 – MAIL JOST : PASSATION DU MARCHE DE TRAVAUX

Rapporteur : Lucien LAURENT

Dans la continuité du projet « La Varenne - Gare - Centre » et des aménagements autour de la Mairie annexe, il est prévu la réalisation d'un mail permettant l'ouverture de l'îlot Jost sur l'avenue Virlogeux. L'opération globale, réalisée en deux tranches, consiste en la création d'un mail et d'une place.

La première tranche correspond à :

- o la création des réseaux et de la structure de la chaussée,
- o l'aménagement de la voie d'accès à l'îlot Jost,
- o l'aménagement de la terrasse sur le parking en pavés et en dalles,
- o l'aménagement de l'espace public le long de l'avenue Virlogeux avec plantation et allée en béton désactivé.

Une procédure a été lancée et la Commission d'Appel d'Offres a attribué le marché à l'entreprise EUROVIA pour un montant de 278 977,65 € HT.

- **L'Assemblée, à l'unanimité, a autorisé le Maire à signer le marché avec l'entreprise retenue.**
Intervention de M. GRENET.

8 – FORUM REXY : DEMANDES DE SUBVENTIONS POUR TRAVAUX DE RESTRUCTURATION

Rapporteur : Lucien LAURENT

L'équipement du Forum Rexy nécessite une réhabilitation globale. Les travaux envisagés, qui visent à améliorer les conditions d'accueil du public et des artistes, sont prévus en trois tranches à compter de 2007 avec une estimation de 170 000 € H.T. par tranche annuelle. Cette opération sera financée par le Conseil Général dans le cadre du Contrat Local de Développement à hauteur de 25 %, soit sur la 1^{ère} tranche 42 500 € HT.

- **A l'unanimité, l'Assemblée a approuvé le plan de financement, et a autorisé le Maire à effectuer toutes démarches pour l'obtention de la subvention auprès du Conseil Général.**

9 – MARCHES PUBLICS : LISTE DES MARCHES CONCLUS EN 2006

Rapporteur : Lucien LAURENT

- **Le Conseil Municipal a pris acte de la liste des marchés supérieurs à 20 000 € passés en 2006.**

10 – TARIFS : « ECLATS DE FETES » 2007

Rapporteur : Roseline LASSALLE

- **Le Conseil Municipal, à l'unanimité, a validé les tarifs des spectacles donnés dans le cadre de la saison « Eclats de Fête » pour 2007.**

11 – PARTENARIAT AVEC L'OFFICE DE TOURISME RIOM LIMAGNE : CONVENTION (DEAMBULATION D'ETE)

Rapporteur : Roseline LASSALLE

A l'occasion des animations estivales « Éclats de Fête », un partenariat avec l'Office de Tourisme Intercommunal est mis en place depuis plusieurs années, définissant les modalités de réservation et de vente des billets de la déambulation d'été.

- **L'Assemblée, à l'unanimité, a approuvé le partenariat avec l'Office de Tourisme Riom Limagne pour la période estivale 2007.**

12 – FONDS D'INITIATIVES CULTURELLES

Rapporteur : Roseline LASSALLE

- **Dans le cadre des spectacles « en Partance » de la saison Accès Soirs, l'Assemblée a approuvé, à l'unanimité, le versement de subventions :**
- 1 400 € à l'association « les Abattoirs » pour l'organisation d'un spectacle avec la compagnie « L'Excuse Homocatodicus »
 - 700 € à l'association Guest'Art pour l'exposition à la Bibliothèque des œuvres de Marc Brunier-Mestas.

13 – UTILISATION DES SALLES DE SPORTS ET DES GYMNASES PAR LES COLLEGES RIOMOIS : CONVENTION ANNEE 2006/2007

Rapporteur : Jean-Claude JACOB

Le Conseil Général du Puy-de-Dôme a réexaminé le montant de sa participation financière en faveur des communes qui mettent à disposition des collégiens, leurs salles et gymnases pour la pratique de l'Education Physique et Sportive.

Deux taux horaires ont été retenus en fonction de la superficie de la salle utilisée :

- 10.70 € l'heure pour les aires de jeux des salles dont la superficie est inférieure à 800m²
- 12.00 € l'heure pour les aires de jeux des salles dont la superficie est supérieure ou égale à 800m².

➡ **Les conventions pour l'année scolaire 2006/2007 établissant ces dispositions ont été approuvées à l'unanimité de l'Assemblée.**

14 – TARIFS 2007 : SEJOURS D'ETE AU CENTRE DE LOUBEYRAT

Rapporteur : Colette DEGOUTE

➡ **L'Assemblée a approuvé, à l'unanimité, la proposition de tarifs des séjours d'été, en juillet et août 2007, au centre aéré de Loubeyrat.**

Intervention de Mme PERROTIN, M. ZICOLA.

15 – FONDS D'INITIATIVES JEUNESSE

Rapporteur : Christian GRANGEON

L'Association des Professeurs de Mathématiques de l'Enseignement Public (APMEP), l'Institut pour la Recherche sur l'Enseignement des Mathématiques (IREM) et le Rectorat organisent chaque année un concours destiné aux collégiens et lycéens de l'Académie ; en 2006, 3 674 élèves ont été concernés ; une classe du Lycée Virlogeux a obtenu un prix.

Pour aider à mettre en place ce projet, la commission Insertion Prévention Jeunesse a proposé de verser 120 €.

➡ **L'Assemblée a donné son accord pour le versement de la subvention proposée, ce, à l'unanimité.**

< <> <> <> <> <> <> >

La clôture de la séance officielle a ensuite été prononcée.

RIOM, le 23 Mars 2007

**LE MAIRE,
Conseiller Général,**

Jean-Claude ZICOLA